

Paris, le 10 mars 2010,

M. Michel BOYON
Président du
Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
Tour Mirabeau
39-43, quai André Citroën
75739 PARIS cedex 15

Monsieur le Président,

Nous nous permettons de vous adresser ce courrier pour réagir à la recommandation du CSA relative au placement de produit qui nous semble méconnaître gravement le droit moral des auteurs.

Nous ne contestons pas l'obligation qui était faite au CSA d'appliquer les nouvelles dispositions de la loi de 1986 concernant le placement de produit et notamment la nécessité d'informer clairement et de manière appropriée les téléspectateurs des programmes contenant du placement de produit.

Nous ne contestons pas non plus l'effort d'écoute qu'ont effectué Christine Kelly et Emmanuel Gabla lors de leurs travaux préparatoires.

Malheureusement, l'encadrement du placement de produit tel qu'il est proposé par le CSA va bien au-delà de la légitime information du téléspectateur et prend, semble-t-il de manière fort regrettable, quelques libertés avec le droit moral des auteurs, qui doit rester à notre sens une exigence forte dans le champ audiovisuel que le CSA devrait avoir à cœur de faire respecter.

C'est en particulier le cas avec la présence, même à titre transitoire, d'un bandeau déroulant qui constitue d'autant plus une atteinte intolérable au film qu'il ne sera même pas diffusé avant le début du film mais incrusté sur les premières images.

Parce qu'il nous paraît juste que la réflexion juridique que nous lançons sur le terrain des manquements au droit moral n'épuise pas la voie de l'échange et de la concertation, nous souhaiterions pouvoir vous rencontrer très prochainement afin de voir quelles sont les avancées auxquelles nous pourrions aboutir pour mieux concilier l'information des téléspectateurs et le respect du droit moral des auteurs.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération distinguée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération distinguée.

Jacques FANSTEN
Président

Très cordialement

Jacques Fansten

Pascal ROGARD
Directeur général

Pascal Rogard